Table des matières

REN	MER	CIEMENTS	1
INT	ROI	DUCTION	3
CH	ΑРП	TRE UN: La notion de transparence	5
I.	La t	ransparence en tant que vertu démocratique	5
		rôle des médias	
		transparence dans l'administration de la justice pénale	
		valeurs divergentes	
CH.	API7	TRE DEUX: Les règles du droit actuelles	23
I.	La	limitation du principe de la transparence	23
		synthèse des règles du droit canadien	
	Α.	Les procédures préalables au procès	26
	В.	Le procès pénal	33
		Les adolescents	
CH.	API7	FRE TROIS: La réforme des règles du droit actuelles	45
I.	La	nécessité d'une réforme	45
П.	Rec	commandations et commentaires	47
	Α.		
		RECOMMANDATION 1 — Le regroupement	
		des dispositions de la loi	47
		RECOMMANDATION 2 — La présomption de transparence	48
		RECOMMANDATION 3 — L'interdiction obligatoire	
		de publication	49
		RECOMMANDATION 4 — La moralité publique	50
		RECOMMANDATION 5 — Les pouvoirs discrétionnaires	51
		RECOMMANDATION 6 — Le pouvoir général	
		d'exclure le public	52
		RECOMMANDATION 7 — L'interdiction générale	
		de publication	55
		RECOMMANDATION 8 — Les dispositions spéciales visant	
		les procédures dont le public est exclu	
	В.	Les procédures préalables au procès	
		DECOMMANDATION 0 La curveillance électronique	66

	RECOMMANDATION 10 — Le mandat de perquisition	
	RECOMMANDATION 11 — La façon de disposer des choses saisies 79	I
	RECOMMANDATION 12 — Le document d'inculpation	
	RECOMMANDATION 13 — La délivrance des documents visant	
	à assurer la comparution ou l'arrestation 82	
	RECOMMANDATION 14 — L'audience relative à la mise	
	en liberté provisoire par voie judiciaire 83	į
	RECOMMANDATION 15 — L'enquête préliminaire	ļ
	RECOMMANDATION 16 — Les requêtes et demandes	
	préalables au procès89)
	RECOMMANDATION 17 — La conférence préparatoire90)
C.	Le procès proprement dit et l'appel92	ļ
	RECOMMANDATION 18 — Le procès proprement dit	
	RECOMMANDATION 19 — Le procès des jeunes contrevenants 93	5
	RECOMMANDATION 20 — L'accès aux pièces94	Ļ
	RECOMMANDATION 21 — Les requêtes et demandes	
	présentées pendant et après le procès 96	í
	RECOMMANDATION 22 — L'appel	1
D.	La couverture par les médias électroniques98	š
	RECOMMANDATION 23 — La couverture	
	par les médias électroniques100)
СНАРІТ	TRE QUATRE: Sommaire des recommandations	5
ANNEX	E: Limitation de l'accès du public et des médias	5